

Projet Social et Educatif

Services ACM 2018-2019



Septembre 2018

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| A. PROJET SOCIAL | 3 |
| 1. Public accueilli | 3 |
| ▪ Nombre de jeunes concernés : | 3 |
| ▪ Age des enfants : | 3 |
| ▪ Capacité d'accueil : | 4 |
| ▪ Capacité d'accueil d'enfants handicapés ou atteints de maladie chronique : | 4 |
| 2. Secteur géographique | 4 |
| 3. Moyens et Equipement | 5 |
| ▪ Les locaux : | 5 |
| ▪ L'environnement des services : | 6 |
| ▪ Les mini bus : | 6 |
| 4. Equipe d'animation | 6 |
| ▪ Composition de l'équipe : | 7 |
| 5. Horaires de fonctionnement | 8 |
| ▪ Accueil pendant le temps péri-scolaire : | 8 |
| ▪ Accueil pendant le temps extra-scolaire : | 8 |
| 6. Les partenaires | 8 |
| B. PROJET EDUCATIF | 9 |
| C. LES FINALITES EDUCATIVES : | 9 |
| 1. L'épanouissement des enfants | 9 |
| 2. La socialisation | 9 |
| 3. L'autonomie | 9 |
| 4. L'éveil | 10 |
| D. RELATIONS AVEC LES FAMILLES | 10 |
| E. RELATIONS AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES | 10 |
| F. RESPECT DE LA REGLEMENTATION | 10 |

ACCUEIL PERISCOLAIRE et ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT

Les services destinés aux enfants de 3 à 11 ans proposent une large palette d'accueil :

- la prise en charge du repas et du soir en période scolaire, également du matin avant l'école.
- l'accueil en centre de loisirs lors des vacances scolaires.

L'ensemble de ces services est animé par une équipe de professionnels qui proposent quotidiennement un accueil de qualité et adapté aux enfants.

A. PROJET SOCIAL

1. Public accueilli

- **Nombre de jeunes concernés :**

- **A l'ALSH,**

Les vacances scolaires : nous accueillons 32 enfants à Thanvillé et 36 enfants à Villé

Il y a environ 200 enfants différents inscrits au cours d'une année.

Les mercredis : nous accueillons 36 enfants à Fouchy et 40 à Thanvillé.

- **Au Périscolaire,**

Le matin : jusqu'à 24 enfants sur les sites à Fouchy, Thanvillé et Dieffenbach-au-Val

Le midi : 36 enfants sur le site de Villé, 48 enfants sur les sites de Fouchy et Thanvillé, 30 enfants sur le site de Dieffenbach-au-Val

Le soir : 36 enfants à Fouchy et Thanvillé, 24 enfants à Villé et Dieffenbach-au-Val

- **Age des enfants :**

- **A l'ALSH:**

Les enfants de 3 à 11 ans à Thanvillé, et Fouchy lors des vacances scolaires.

A partir du collège, les enfants sont accueillis à l'Espace Ados, et les enfants entrant en sixième peuvent y être intégrés dès l'été qui précède.

- **En Périscolaire :**

Les enfants accueillis au sein du périscolaire à Villé ont entre 6 et 11 ans et sont scolarisés à Villé, Neuve-Eglise, Albé et Saint-Martin.

Les enfants accueillis au sein du groupe scolaire et périscolaire du RPI Thanvillé/Saint-Pierre-Bois et du groupe scolaire et périscolaire du RPI Lalaye/Fouchy/Bassemberg ont entre 3 et 11 ans.

Les enfants accueillis au sein du périscolaire à Dieffenbach pour le RPI Neubois/Dieffenbach ont entre 4 et 11 ans en sachant que l'accueil ne peut dépasser 10 enfants de maternelle.

- **Capacité d'accueil :**

| Site | Accueil de loisirs | Accueil Péri-scolaire |
|---------------------|--|--|
| Villé | | Midi : 36 enfants Soir : 24 enfants de 6 à 11 ans |
| Thanvillé | 40 enfants de 3 ans scolarisés à 6 ans | Matin : 24 enfants Midi : 48 enfants Soir : 36 enfants Mercredi 40 enfants de 3 à 11 ans |
| Fouchy | 36 enfants de 3 ans scolarisés à 6 ans | Matin : 24 enfants Midi : 48 enfants Soirs : 36 enfants Mercredi 36 enfants de 3 à 11ans |
| Dieffenbach/Neubois | | Matin : 24 enfants Midi : 30 enfants Soirs : 24 enfants |

- **Capacité d'accueil d'enfants handicapés ou atteints de maladie chronique :**

L'accueil d'enfant en situation d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique est possible sur les deux services, à condition que sa situation soit compatible avec la vie en collectivité et que tout soit mis en place pour un accueil optimal.

Les services mettent tout en œuvre pour qu'un accueil de qualité soit réalisé.

Pour que la prise en charge (personnel, locaux, déplacement) et la collaboration avec les différents partenaires soient optimales, il peut y avoir un protocole d'accueil individualisé (PAI). Protocole rédigé avec les différents acteurs éducatifs (Loi de 2005).

Cf projet pédagogique.

2. Secteur géographique

Les enfants qui fréquentent le service péri-scolaire sont tous domiciliés ou scolarisés sur l'une des 18 communes de la vallée de Villé.

En période de vacances, l'accueil d'enfants d'autres secteurs géographiques est possible.

3. Moyens et Equipement

- **Les locaux :**

Les locaux dans lesquels s'effectue l'accueil des mineurs sont conformes aux normes de sécurité et garantissent notamment le confort, l'hygiène et la sécurité des mineurs.

Ils sont en règle avec :

- la réglementation des établissements recevant du public
- le règlement sanitaire départemental
- les normes d'hygiène et de sécurité

| THANVILLE/FOUCHY | VILLE | DIEFFENBACH-AU-VAL |
|--|---|---|
| 1 salle polyvalente servant aussi bien aux activités que pour les repas (coin jeux, dessins, lecture...) | 2 salles d'activités de 38m2 l'une est utilisée en polyvalence pour les repas | 1 salle polyvalente Servant aussi bien aux activités que pour les repas |
| 1 salle de jeux de 70m2 et une cour fermée commune à l'école | 1 salle de jeu | 2 salles d'activités dans chacune des écoles (primaires et maternelles) |
| 1 cuisine équipée | 1 cuisine équipée 15m2 | 1 cuisine équipée |
| 1 salle de sieste (6 lits) | 1 salle d'eau avec 3 WC | 2 salles d'eau dans la salle polyvalente / 2 WC proches des salles d'activités |
| 3 salles d'eau (filles, garçons, et petits) | Occasionnellement : les salles de la MJC (d'activités, spectacle, danse, l'Espace Ados) | 1 local de rangements commun aux associations du village au niveau de la salle polyvalente |
| 1 local de rangement intérieur | 1 local de rangement 4 m2 | Des espaces de rangements proches des salles d'activités |
| 1 local de rangement extérieur | 1 hall vestiaire | 1 hall vestiaire |
| 1 salle d'eau avec douche | 1 bureau pour les responsables | 1 bureau animateurs |
| 1 hall vestiaire | | |
| 1 bureau / 1 bureau animateur | | |

La proximité avec l'école et la proximité de la MJC à Villé sont un atout pour nos services.
Le stationnement est aisé devant les quatre sites.

- **L'environnement des services :**

Un certain nombre d'infrastructures et d'aménagements sont régulièrement utilisés pour les activités du service.

- **A Villé :**

- un jardin pédagogique
- la bibliothèque départementale
- la MJC avec son cinéma, sa salle de danse, ses salles d'activités
- des espaces sportifs extérieurs : roller parc, terrain de jeux de balles
- des espaces naturels (prés, ruisseau, forêts)
- un centre nautique
- un club de tennis

- **A Thanvillé /Fouchy/Dieffenbach**

- une cour commune avec l'école équipée pour les plus jeunes
- une aire de jeux sportifs
- un château médiéval(Thanvillé)
- des espaces naturels (forêt, champs, une rivière)
- un jardin pédagogique
- une grande salle de jeu équipé pour la motricité (Matelas, modules, cerceaux, engins roulants variés)

Les locaux sont équipés en espace et mobilier adaptés. On y trouve des jeux de société, de construction, d'apprentissage, de bricolage, d'une bibliothèque.

Le matériel à disposition est choisi avec réflexion et régulièrement complété.

- **Les mini bus :**

Trois mini bus sont utilisés quotidiennement pour le service périscolaire à Villé. Un planning des trajets est établi en début d'année scolaire.

Les mini bus sont aussi utilisés par l'accueil de Loisirs lors de sorties (visite de sites, promenade à cheval, patinoire, musées).

Ils sont équipés de rehausseurs et peuvent transporter jusqu'à 8 enfants.

4. Equipe d'animation

L'existence d'une équipe d'animation stable dans le temps, garantit la continuité du projet.
L'équipe d'animation est professionnalisée et/ou expérimentée.

- **Composition de l'équipe :**

| Poste | Temps de travail | Formation |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| 1 coordinatrice Centre de loisirs | 28h | BAFD |
| 2 responsables Accueil Périscolaire | 35h/17h30 | Monitrice-Educatrice/Educatrice jeunes enfants |
| 4 directeurs | 35h/28h | BAFD/EJE |
| 13 animateurs | Plein tps/partiel | BAFA /cap petite enfance/Bapaat/CQP Périscolaire |
| 2 animateur Atsem | 11h/20h | BAFA/cap petite enfance |
| 4 aides de cuisine | 20h/26h15 | Normes HAACCP |
| 1 animateur chauffeur | 11h | BAFA |
| 1 technicienne de service(villé) | les soirs | Technicienne de surface |
| Des animateurs occasionnels | 100 journées/animateurs sur l'année | BAFA, Stagiaire BAFA, sans formation, BPJEPS |
| 1 secrétaire | 16h | BEP de secrétariat |

5. Horaires de fonctionnement

- **Accueil pendant le temps péri-scolaire :**

| Horaire | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|--------------------|---|---|---|---------------------------------------|
| 7h15-8h30 | Thanvillé/ Fouchy/ Dieffenbach | Thanvillé/ Fouchy/ Dieffenbach | Thanvillé/ Fouchy/ Dieffenbach | Thanvillé/ Fouchy/Dieffenbach |
| 11h30-13h30 | Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach | Thanvillé/ Fouchy/Villé Dieffenbach | Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach | Thanvillé/Villé Fouchy/Dieffenbach |
| 16h-18h30 | Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach | Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach | Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach | Thanvillé/Villé Fouchy/Dieffenbach |

- **Accueil pendant le temps extra-scolaire :**

| Lieux | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|--------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Fouchy/Thanvillé/ | 7h30/18h30 | 7h30/18h30 | 7h30/18h30 | 7h30/18h30 | 7h30/18h30 |

6. Les partenaires

- Les partenaires financiers : CAF, Conseil Général, MSA, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse et des Sports, la Communauté des Communes
- Les partenaires administratifs : la Communauté de Commune et la MJC
- Les partenaires éducatifs : les écoles, les organismes de formation (Fédération des MJC, CEMEA, UFCV, Le FURET, CLAPEST, AGF, PADEÏOS, JEUNESSE ET SPORTS...)
- Les partenaires sociaux : les assistantes sociales, les éducateurs en milieu ouvert
- Les partenaires culturels : les musées, la bibliothèque, intervenants ponctuels
- Les partenaires de l'animation : Le centre Jeunesse Heureuse, la piscine, l'Ariena, la fédération des MJC, les autres services de la Maison de l'enfant (Espace Ados avec les passerelles, le Multi-Accueil, les Accueils Familiaux avec les goûters festifs et collectifs et fêtes annuelles : Fête du jeu, semaine du goût, malle aux trésors avec le relais assistante maternelle, organisation de conférences et ateliers).

B. PROJET EDUCATIF

S'appuyant sur une équipe d'encadrement stable, l'accueil vise à accompagner et à guider les enfants dans leur apprentissage de la vie en société. Il favorise l'épanouissement, la socialisation, et l'autonomie de l'enfant.

L'ensemble des personnes œuvrant dans le service s'appuient sur les valeurs suivantes :

- Chaque enfant est unique, il a droit au respect et à une attention particulière
- Les valeurs de chaque famille sont prises en considération ; l'équipe s'inscrit dans un relais éducatif pour l'enfant
- Le plaisir et le bien-être de l'enfant sont les bases de toute intervention
- L'équipe cherche dans les projets mis en place à valoriser les compétences et les capacités de chaque enfant

C. LES FINALITES EDUCATIVES :

1. L'épanouissement des enfants

- leur permettre de trouver un service d'accueil qui prenne en compte leurs besoins personnels.
- leur permettre de découvrir d'autres activités, d'autres lieux, d'autres cultures
- leur permettre de vivre en harmonie dans leur corps et leur tête

2. La socialisation

- s'accepter et se valoriser
- accepter l'autre et ses différences
- appréhender et respecter les règles de vie en collectivité
- participer à la vie du groupe en prenant des responsabilités
- les engager petit à petit dans leur futur rôle de citoyen

3. L'autonomie

- établir un climat de confiance
- développer l'autonomie individuellement au sein du groupe
- permettre le libre choix des activités
- faciliter la prise d'initiatives

4. L'éveil

- leur permettre d'exprimer leurs attentes.
- rendre les enfants acteurs de leurs loisirs.
- leur permettre de développer leur créativité et leur imagination
- stimuler leur curiosité et par le jeu, appréhender le monde qui les entoure

D. RELATIONS AVEC LES FAMILLES

La coopération avec les familles est souhaitable et nécessaire.

Le service met en œuvre des rencontres et une information, par divers outils de communication en direction des parents (programme, journal, affichage...).

Le service propose une rencontre annuelle en début d'année scolaire (en assistant aux différents conseils de classe), et pour chaque famille à l'admission.

Le but est de permettre à chacun d'identifier clairement les actions et les projets, et ainsi permettre une cohérence entre la vie familiale et le cadre social de son enfant.

Cette collaboration se base sur un respect mutuel et prend en compte les valeurs éducatives et sociales de chaque famille.

E. RELATIONS AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES

La « Commission Enfance » de la MJC permet les échanges entre les différents responsables de la MJC, les représentants des différents services, ainsi que des membres de l'association et de la communauté des communes. On y partage les questions, les projets et le fonctionnement des services. Les grandes orientations y sont définies.

La Communauté des communes et leurs Maires de par leurs engagements moraux et financiers participent activement à la qualité des prestations.

F. RESPECT DE LA REGLEMENTATION

- JEUNESSE ET SPORT (en annexe grille des normes en vigueur)
- DDASS
- Services Sanitaires (norme HAACCP)